

REBECQ

à la une

Spécial Covid-19

Le présent numéro a été mis
à l'impression le 6 avril.

Toutes les informations qu'il contient
étaient donc valables à cette date
mais susceptibles de modifications
en raison de directives relatives
à la gestion du coronavirus.

Retrouvez toutes les infos sur

www.rebecq.be

et sur Facebook

 **Commune de Rebecq**

[https://www.facebook.com/
commune.rebecq.96](https://www.facebook.com/commune.rebecq.96)

N° 68 - Avril 2020

Édito



Votre journal Rebecq à la une aurait dû sortir en mars mais l'annonce du confinement et des mesures à prendre afin d'enrayer la propagation du coronavirus nous ont contraints à le postposer.

Toutefois, nous avons tenu à réaliser ce numéro, qui permet à la fois de vous informer quant à cette pandémie et toutes ses implications au quotidien, et de vous donner quelques nouvelles de notre village. Nous avons volontairement supprimé l'agenda, ne sachant pas à l'heure où nous mettons en page ce numéro quelles seront les mesures en vigueur dans les mois à venir.

Il est évident que toutes les informations se trouvant dans ces pages se rapportent aux mesures connues à la date du 3 avril, et qu'il est toujours possible que des décisions prises ultérieurement viennent quelque peu chambouler celles-ci, mais nous avons essayé d'être les plus exhaustifs possibles.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui chaque jour donnent de leur temps, de leur énergie, de leurs compétences, pour aider les autres en ces temps difficiles. Enseignants, soignants, services de sécurité, services publics, pharmaciens, personnel des magasins d'alimentation, bénévoles... il m'est impossible de citer tout le monde mais nous montrons l'image d'une société unie et solidaire en cette période de crise, et c'est à cela que nous pouvons nous raccrocher, et trouver la force de surmonter, tous ensemble, cette épreuve. Respectons au maximum les consignes, elles visent à sauver nos vies et celles de ceux que nous aimons. Plus que jamais, prenons soin les uns des autres.

Patricia VENTURELLI
Bourgmestre

Qu'est-ce que le covid-19 ?

Le Covid-19 est le dernier né d'une famille bien connue : les coronavirus.

Entourés d'une capsule de protéines en forme de couronne (« corona » en latin), ces virus, dont le nouveau coronavirus Covid-19, provoquent des infections des voies respiratoires.

La plupart des coronavirus entraînent des rhumes ou des syndromes grippaux bénins, mais certains sont bien plus sérieux et peuvent provoquer des maladies comme le syndrome respiratoire aigu sévère (Sras), qui a tué environ 800 personnes en 2003, et le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (Mers), apparu en 2012 et responsable de plus de 500 morts. Apparu en fin d'année 2019 dans la ville chinoise de Wuhan et déjà responsable de près de 20 000 décès dans le monde, le nouveau coronavirus Covid-19 fait malheureusement partie de la deuxième catégorie.

Pourquoi ce nom ?

C'est un acronyme qui vient de l'anglais, pour « Corona virus disease 2019 », 2019 étant l'année de son apparition, et « disease » signifiant « maladie ». Ce nom a été choisi par l'organisation mondiale de la santé en février 2020.

Quels sont les symptômes du COVID-19?

La plupart des gens (80 %) atteints de COVID-19 ressentent de légers symptômes et se rétablissent sans traitement médical particulier. Les symptômes peuvent mettre jusqu'à 14 jours à apparaître après l'exposition. De nombreux cas présentent des symptômes semblables à ceux de la grippe, par exemple : fièvre, toux, douleurs musculaires, fatigue, essoufflement.

Les personnes gravement touchées peuvent : avoir de la difficulté à respirer, contracter une pneumonie, souffrir d'un syndrome respiratoire aigu sévère.

Les personnes présentant des symptômes comme la fièvre ou la toux ou ayant des difficultés respiratoires doivent consulter un médecin.

Le risque de maladie grave peut être accru pour :

- ▶ les personnes âgées;
- ▶ les personnes souffrant de maladies chroniques (par exemple : diabète, cancer, maladies cardiaques, rénales ou pulmonaires chroniques);
- ▶ les personnes dont le système immunitaire est affaibli.

SOLIDARITÉ - Ensemble contre le coronavirus



JE M'INFORME
(mises à jour régulières)

Les sources officielles

=

www.info-coronavirus.be
www.sciensano.be
www.health.belgium.be
www.aviq.be/coronavirus.html

LE CORONAVIRUS

Comment éviter une contamination ?



Lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains à l'eau et au savon. Comptez entre 40 et 60 secondes par lavage.



Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans le pli de votre coude.



Utilisez des mouchoirs en papier et jetez-les dans une poubelle fermée.



Si vous êtes malade, restez chez vous.



Évitez autant que possible de vous toucher le visage avec les mains.



Évitez les poignées de main.



Évitez les contacts rapprochés.

PRENEZ SOIN DE VOUS, MAIS AUSSI DES AUTRES.

Message de la part DES MÉDECINS

Si vous présentez des symptômes respiratoires tel qu'écoulement nasal, mal de gorge, toux, fièvre ou état grippal : appelez votre médecin traitant ! La plupart des médecins généralistes sont disponibles par téléphone en semaine ET le week-end pendant cette période d'épidémie.

De plus, les samedis et dimanches, les postes de gardes de médecine générale habituellement ouverts le week-end seront fermés pour raison sanitaire. Les mêmes règles s'appliquent : si besoin, contactez d'abord votre médecin traitant par téléphone.

Si vous ne parvenez pas à le joindre, formez le 1733.

Il vous est demandé de ne pas spontanément vous présenter au cabinet du médecin généraliste, ni au poste de garde, ni aux urgences.

Pas d'école mais...

L'ÉCOLE CONTINUE À PRENDRE SOIN
de ses élèves !



Une pensée pour tous les parents qui ont pris leurs responsabilités et montré beaucoup de solidarité en ces moments difficiles. Le confinement a été particulièrement bien respecté, chacun se débrouillant pour gérer la garde de ses enfants en toute sécurité et nos écoles n'accueillaient que quelques enfants, dont les parents faisaient partie du personnel de soin ou de sécurité.

Les accueillants et le personnel enseignant ont tout mis en œuvre pour accueillir au mieux ces élèves dans des conditions particulières, et tous ont montré une grande collaboration, tant dans l'organisation des horaires de surveillance que dans l'élaboration d'exercices destinés à maintenir le contact entre les enfants et leur école.

Les écoles communales ont en effet mis en ligne des exercices pour permettre aux élèves de garder un lien avec l'école et les apprentissages, et de maintenir leurs connaissances à jour. Vous les trouverez sur le site www.rebecq-ecoles.be si ce n'est pas encore fait.

D'autres initiatives ont été mises en place par le personnel enseignant communal, comme des petits appels téléphoniques des institutrices à leurs élèves, un espace de bienveillance pour communiquer en ligne, une enquête pour impliquer les enfants dans l'aménagement de leur cour d'école...

Poursuivons notre collaboration et continuons à prendre soin les uns des autres, du mieux que nous pouvons.



Prolongation de la validité du CONTRÔLE TECHNIQUE

Le Gouvernement de Wallonie a décidé de prolonger la validité des certificats verts arrivant à échéance entre le 1er mars et la fin du confinement et donc de postposer les contrôles périodiques.

Sont concernés :

- ▶ les contrôles après 4 ans d'âge à dater de la première mise en circulation pour les voitures, voitures mixtes, minibus etc ;
- ▶ les contrôles tous les ans pour les camionnettes et les camions de plus de 3,5 T ;
- ▶ les contrôles tous les 6 mois pour les taxis, bus, voitures auto-école, ambulances, etc ;
- ▶ les contrôles tous les 3 mois pour les autobus et autocars.

Le Gouvernement de Wallonie a également décidé de postposer de 6 mois les contrôles non périodiques. Cela concerne notamment les premières visites avant mise en circulation :

- ▶ des voitures, des voitures mixtes, des taxis, (mini)bus, voitures auto-école, ambulances, etc ;
- ▶ des autobus et autocars ;
- ▶ des camionnettes et des camions de plus de 3,5 T.

Les certificats rouges faisant état d'une ou plusieurs défaillances techniques ne sont pas prolongés ; les véhicules dans ce cas ne peuvent plus circuler sur la voie publique.

Solidarité, une plate-forme PROVINCIALE



La Province du Brabant wallon et le Gouverneur ont mis en place une plate-forme regroupant toutes les demandes d'aide dans la crise contre le coronavirus :

<https://www.impactdays.be/bwsolidaire/>

Les actions sont centrées sur 3 catégories de bénéficiaires : les personnes âgées, les enfants, les personnes fragilisées.

Les actions proposées peuvent être l'approvisionnement alimentaire ou pharmaceutique, le dépôt de colis, la livraison de repas d'un restaurant du BW vers une personne isolée...

Les demandeurs d'une aide peuvent adresser leur demande par mail commune@brabantwallon.be. Les volontaires peuvent s'inscrire directement sur la plate-forme. Les services provinciaux se chargeront de mettre en contact les demandeurs et les volontaires locaux.



Une aide pour les entreprises ET LES INDÉPENDANTS

Le Gouvernement de Wallonie a décidé de constituer un fonds extraordinaire afin d'indemniser

à hauteur de 5.000 € les entreprises et indépendants fortement touchés par les fermetures liées à la lutte contre le coronavirus.

La plate-forme wallonne pour introduire une demande a été mise en ligne

par le SPW Economie le 27 mars à l'adresse suivante : www.indemnitecovid.wallonie.be

CONDITIONS

Les conditions à remplir pour que la demande de l'indépendant ou de l'entreprise soit prise en compte sont les suivantes :

1. Être une petite entreprise ou très petite entreprise

c'est-à-dire :

- ▶ avoir un effectif d'emploi de moins de 50 travailleurs ;
- ▶ et avoir : - soit un chiffre d'affaires annuel qui n'excède pas 10 millions € ;
- soit un total du bilan annuel qui n'excède pas 10 millions € ;
- ▶ et respecter le critère d'indépendance tel que fixé par le décret.

2. Être active dans un des secteurs définis comme éligibles parce qu'ayant dû fermer

La restauration (code NACE 56) L'hébergement (code NACE 55)
Les activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes (code NACE 79) Le commerce de détail (code NACE 47 - hors 47.20 et 47.73. Le code 47.62 est éligible sauf les presse shops) Les services personnels (code NACE 96)
Autres secteurs :

- ▶ autocaristes (code NACE 49390)
- ▶ attractions touristiques (article 110 d du code wallon du tourisme)

- ▶ forains (code NACE 93211)
- ▶ car-wash (code NACE 45206)
- ▶ auto-écoles (code NACE 85531)
- ▶ secteur événementiel (partiellement) (code NACE 8230, 74.109, 90.023, 77392, 77293)

3. Avoir été en activité avant le 12 mars 2020

4. Avoir payé des cotisations sociales en 2018.

Pour les starters et les entreprises créées après 2018, démontrer un paiement de cotisations au 4ème trimestre 2019 ou avoir des revenus justifiant le paiement de cotisations sociales (examen individuel des dossiers).

5. Avoir son siège d'exploitation en Wallonie

(données reprises à la Banque-carrefour des Entreprises) Le Gouvernement 5

PROCÉDURE

www.indemnitecovid.wallonie.be. Lors de l'introduction de la demande, après avoir encodé le numéro d'entreprise BCE, il sera demandé à l'entreprise de s'identifier via la carte d'identité ou l'application itsme® et d'encoder un certain nombre de renseignements.

- ▶ L'administration vérifiera que l'entreprise est en activité, ainsi que le caractère éligible de la demande et les justificatifs.
- ▶ Les premiers paiements effectifs auront lieu en avril.
- ▶ Pour rappel, environ 55.000 entreprises et indépendants wallons sont potentiellement éligibles à l'indemnité compensatoire.
- ▶ Le numéro d'information pour les entreprises reste le 1890 : www.1890.be



Il est naturel d'éprouver de la tristesse, du stress, de la confusion, de la peur ou de la colère lors d'une crise.

Vous pouvez trouver du réconfort en parlant à des gens en qui vous avez confiance. Prenez contact avec vos amis et les membres de votre famille.

Si vous devez rester chez vous, conservez un mode de vie sain, ce qui suppose entre autres un régime alimentaire adapté, du sommeil, de l'exercice et des contacts sociaux avec vos proches à la maison ou par courrier électronique ou téléphone avec le reste de votre famille et vos amis.



Ne cherchez pas à canaliser vos émotions en fumant, en buvant de l'alcool ou en consommant d'autres produits stupéfiants.

Si vous vous sentez dépassé par les événements, parlez-en à des professionnels de la santé ou à un conseiller. Soyez prêt, sachez où aller et comment solliciter de l'aide en cas de besoin si vous avez des problèmes physiques ou psychologiques.

Informez-vous. Prenez les renseignements qui vous aideront à déterminer avec précision les risques que vous encourez de façon à prendre des précautions raisonnables. Cherchez une source d'information fiable, comme le site web de l'OMS ou un organisme local ou national de santé publique.



Apaisez vos inquiétudes et calmez votre agitation en passant moins de temps, vous et vos proches, à regarder ou à écouter les reportages qui vous perturbent dans les médias.

Tirez parti des compétences qui vous ont aidé par le passé à faire face à d'autres épreuves et employez-les pour vous aider à gérer vos émotions en cette période difficile que représente cette flambée.



Infos pêle-mêle



Des malades à Rebecq ?

Pour répondre aux nombreuses interpellations à ce sujet, nous vous informons que les autorités communales ne disposent d'aucune information officielle quant aux potentiels cas de coronavirus sur leurs territoires.

Il s'agit là d'informations relatives à la santé de chacun, et donc soumises au strict respect de la vie privée.

Plaines de jeux

Nous vous informons que les plaines de jeux sont fermées.

Nous vous rappelons que seules les promenades à proximité de son domicile sont autorisées, en en respectant la distance de sécurité d'1m50 entre chaque personne.

Electricité et gaz naturel

Les bureaux d'accueil de la clientèle d'Ores restent ouverts, uniquement pour le rechargement de cartes de compteurs à budget. Il sera répondu aux autres besoins par mails ou appels téléphoniques.

Les raccordements et travaux planifiés chez les clients sont annulés : seules les mises en service urgentes (pannes & incidents de réseaux et travaux garantissant l'accès à l'énergie tels que les ouvertures compteurs, les nouveaux raccordements, etc.) sont réalisées afin de garantir la sécurité d'approvisionnement.

Les travaux d'investissement et les travaux d'entretien sont suspendus. La continuité d'approvisionnement est assurée et toutes les opérations de dépannages et de réparations impérieuses des réseaux seront réalisées. Pour garantir l'alimentation en gaz et en électricité des clients disposant de compteurs à budget, la période de non coupure sera prolongée pour toute la période de confinement jusqu'à nouvel ordre.

AGENCE LOCALE pour l'Emploi



Nous vous informons que le bureau de l'ALE est fermé.

Il est toujours possible de joindre l'ALE par téléphone (067/63.82.58) le mardi et le jeudi ou par mail : ale.rebecq@skynet.be

Déchets

Priorité est donnée à la collecte des ordures ménagères. En fonction du personnel disponible, l'InBW met tout en oeuvre pour assurer un maximum de collectes.

Papiers/Cartons : collecte suspendue

L'InBW a été contrainte de suspendre la collecte en porte à porte des papiers/cartons sur la totalité du territoire de la Province du Brabant Wallon pour une durée indéterminée. Vu le personnel réduit, la priorité est donnée à la collecte des déchets résiduels et organiques.

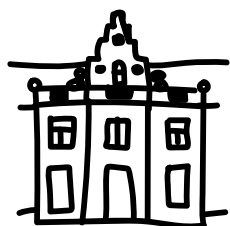
L'interruption de la collecte ne signifie pas qu'il faut oublier toutes ses bonnes habitudes et ne plus séparer les papiers/cartons des autres déchets. Outre que les objectifs environnementaux ne doivent pas être oubliés en ces temps difficiles, laisser ceux-ci dans la fraction résiduelle des déchets ménagers, ne fera qu'alourdir la facture, mais aussi charger cette collecte qui doit déjà se faire avec des équipes amputées de plusieurs unités. Rangez bien les cartons et les papiers chez vous afin de minimiser l'encombrement. Pliez bien les cartons pour les empiler au mieux, ne chiffonnez pas les papiers ; ils prennent moins de place quand ils sont plats. Veillez à stocker vos papiers/cartons dans un endroit sec.

MOUCHOIRS en papier



Petite info pratique mais très importante :

les mouchoirs en papier, tout comme les gants de protection et les masques, doivent être jetés dans votre poubelle blanche, avec les déchets résiduels.



 Commune Rebecq

info@rebecq.be

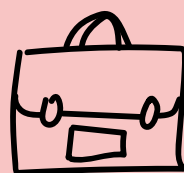
067/28.78.11

WWW.REBECQ.BE

RESTEZ
À LA MAISON,
ÉVITEZ LES
DÉPLACEMENTS

*Prenez soin
de vous
et des autres!*

DES QUESTIONS?
www.info-coronavirus.be



ÉCOLES
et crèches

LEÇONS SUSPENDUES DANS LES ÉCOLES

Garde d'enfant pour :

- › enfants du personnel médical et de soins de santé
- › enfants du personnel des départements de sécurité publique
- › enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par les personnes âgées

CRÈCHES OUVERTES

DÉPLACEMENTS



**AUTORISÉS UNIQUEMENT
EN CAS D'URGENCE**

- › domicile/travail
- › aller à la pharmacie, à la banque, chez le médecin, à la poste
- › aller dans un magasin d'alimentation



*Collecte
des déchets*

- › Maintien de la collecte des déchets, mêmes dates mais horaires étalés
- › Annulation des rdv de la collecte des encombrants et de la collecte papiers/cartons



Promenades en plein air

Autorisées mais uniquement avec membres de la famille vivant sous le même toit et moyennant le respect d'une distance de sécurité de 1,5 m entre chaque personne



CPAS

Il est demandé de contacter le service social, par téléphone ou par mail :

Assistants sociaux :

067/67.06.68

fabrice.ankaert@cpas-rebecq.be

067/63.90.13

lucie.georges@cpas-rebecq.be

067/63.74.35

lucie.pistillo@cpas-rebecq.be

067/63.79.46

sarah.quiquanpois@cpas-rebecq.be

067/63.67.04

axel.delaunois@cpas-rebecq.be
(remplaçant de Mme Bonaventure)

Agent d'insertion :

0478/79.21.38

gwenaelle.scoyet@publilink.be

Tuteur énergie

067/64.53.37



Marché

Annulation du marché hebdomadaire
du vendredi



Commerces

LES COMMERCES SONT FERMÉS.

SAUF librairies, alimentation, pharmacies, magasins d'animaux, magasins de nuit.

Pensez à l'HoReCa rebecquois pour vos plats à emporter et livraisons

COIFFEURS

**LES SALONS DE COIFFURE
SONT FERMÉS**



Mariages et enterrements

Autorisés en cercle restreint

CULTUREL, RÉCRÉATIF, sportif, associatif, PHILOSOPHIQUE

Annulation de toutes les activités,
quels que soient leur taille
et leur caractère public ou privé

Urgences SOCIALES

Toute personne ayant une question relative aux aides existantes en matière d'alimentation, de crédit, de logement, de situation professionnelle ou de chômage est invitée à utiliser un des deux canaux suivants pour recevoir un accompagnement personnalisé :

Le numéro vert :
1718

Le portail :
luttepauvreté.wallonie.be

N'hésitez pas, des personnes spécialement formées pourront vous écouter, vous conseiller et vous aiguiller vers le bon interlocuteur.

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.

LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.



**EN CAS
D'URGENCE**

En cas
d'urgence
médicale,
appelez le

112 
ambulance et pompiers

En cas
d'urgence
nécessitant
une protection,
appelez le

101 
Police

SOS


En cas d'idées
suicidaires,
appelez le Centre
de prévention
du suicide au

0800 32 123
7j/7, 24h/24

En cas de **violence sexuelle** (*adulte ou enfant*),
vous pouvez vous rendre 7j/7 et 24h/24 dans
le **Centre de prise en charge des violences
sexuelles (CPVS)** le plus
proche (Bruxelles, Liège, Gand)
ou aux urgences hospitalières
près de chez vous.



DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE

Vous vivez une situation de **violence conjugale**
et vous avez besoin de soutien (*en tant que victime,
auteur ou professionnel*). Appelez la ligne gratuite
Ecoute violences conjugales au
ou envoyez un message
via le chat sur
ecouteviolencesconjugales.be

**0800
30 030**

Des lignes d'écoute en 22 langues étrangères
sont également à disposition : Ella et FMDO

Vous craignez d'avoir
des **comportements
violents** envers votre
partenaire ou vos
enfants ?
Contactez les
professionnels de
Praxis

Vous avez
besoin de parler,
appelez
Télé-Accueil au

107

7j/7, 24h/24

En tant que parent,
vous vous sentez
épuisé-e ou à bout,
**épuisement
parental**,

appelez SOS Parents
au 0471 414 333

7j/7, de 8h à 20h

Vous avez connaissance d'une situation
de **violence sur un enfant** (*négligence grave,
violence psychologique, physique ou sexuelle*)
appelez l'équipe **SOS Enfants** de votre
région pour signaler la situation, ou
appelez la ligne **Ecoute-Enfants**
au **103** pour demander conseil

9h à minuit, 7j/7

Vous avez été
victime de
violence sexuelle,
appelez **SOS Viol**
(*pour adulte et
adolescent-e*) au

0800 98 100

ou envoyez
un message
via le chat
des CPVS sur
violencessexuelles.sittool.net/chat

Ouverture 15h/semaine
voir horaires sur le site

Spreek je Nederlands en heb je advies of hulp nodig?
> [Link naar de Nederlandstalige versie](#)



Enquête : Où se cache le Grand-duc d'Europe en Brabant wallon ?



Suite aux persécutions qu'il subissait, le Grand-duc d'Europe ou Hibou Grand-duc, plus grand rapace nocturne du monde, avait fini par disparaître de Wallonie dans les années 1950. Suite à un ambitieux programme de réintroduction mené en Allemagne, le Grand-duc a réapparu dans notre région en 1982 et recolonise progressivement le territoire.

Le Grand-duc d'Europe niche quasi exclusivement sur des falaises rocheuses (souvent dans les carrières) situées à proximité de paysages ouverts (plaines agricoles) qui constituent ses zones de chasse. Ses proies préférés sont les rats, campagnols, écureuils, hérissons, lapins, lièvres voire même d'autres rapaces tels que la Chouette hulotte ou la Buse.

On le retrouve essentiellement au sud du Sillon-Sambre-et Meuse mais également dans le Brabant wallon et en Hainaut occidental. Afin d'améliorer les connaissances sur la présence du Grand-duc en Brabant wallon, Natagora organise actuellement une enquête. Des ornithologues sont invités à repérer les sites potentiellement propices pour l'espèce et à y vérifier sa présence.

Si vous avez vu ou entendu un Grand-duc à Rebecq (le cri du mâle est un hullement sourd «wouoh»), vous pouvez envoyer vos observations (enregistrements sonores ou photos) à environnement@rebecq.be.

Plus d'informations :

<https://bruantwallon.be/2020/01/03/enquete-Grand-duc-deurope-en-brabant-wallon>
<https://www.natagora.be/le-Grand-duc-deurope>

11
12

Conseil communal NOVEMBRE & DÉCEMBRE

Les PV des séances sont disponibles en intégralité sur le site www.rebecq.be,
n'hésitez pas à les consulter.

MARCHÉS PUBLICS

Lors des Conseils de novembre et décembre 2019, le Conseil a décidé de lancer les **marchés** suivants :

- ▶ Marché conjoint avec le CPAS - **reclassement professionnel** (40.000 € HTVA)
- ▶ Acquisition de **panneaux d'information lumineux** (25.826,44 € HTVA)
- ▶ Dépôt communal - **achat d'une «panneauteuse»** (21.500 € HTVA)
- ▶ **Journal communal** 2020-2023 (78.7520 € HTVA)
- ▶ Acquisition de gasoil routier, de chauffage et agricole 2020-2021 (157.024,79 € HTVA)
- ▶ Marché conjoint - Entretien, contrôle et maintenance des **ascenseurs** (convention avec les CPAS de Rebecq, Tubize et Nivelles).

Trois Echevins honoraires

Le 18 février dernier, le Conseil communal nommait Echevins honoraires Messieurs **Léon Kyquemberg, Gilbert Legasse et Jean-Claude Piccin**, qui ont chacun assumé un minimum de 10 années d'Echevinat. Cette distinction honorifique peut en effet être accordée à des mandataires communaux, au terme de leur carrière politique, et le Conseil communal de Rebecq a ainsi tenu à mettre à l'honneur ces trois personnalités ayant marqué la vie politique communale par leur engagement.



Une nouvelle conseillère communale

Lors du Conseil communal du 21 janvier 2020, Mme Dominique Thiels, a presté serment en qualité de Conseillère communale. Elle remplace le siège longuement occupé par Monsieur Hervé Meersschaut, démissionnaire, pour le groupe OC.

Le mot du Président DU C.P.A.S.



Mes plus vifs remerciements à l'ensemble du personnel du CPAS ! Grâce à vous, la mission qui est la nôtre continue à être pleinement remplie.

Merci à nos Maisons d'Accueil de l'Enfance, qui continuent à accueillir les petits sur le site de Rebecq, et notre Maison de

Repos, où chacun et chacune s'est pleinement mobilisé depuis le début de la crise et se met quotidiennement au service de nos aînés, afin de leur faire vivre au mieux ces moments de solitude et de confinement.

Nous avons instauré un système de colis afin que les proches puissent gâter leurs pensionnaires, même s'ils ne peuvent pas leur rendre visite, et des liaisons Skype entre les familles et les résidents, pour maintenir un contact. Nous tentons de communiquer au mieux avec les familles, que je remercie vivement de leur attitude constructive et responsable en ces moments pénibles, et nous mettons tout en œuvre pour que cette période de grand isolement se passe au mieux, et en toute sécurité.

Les aînés sont une population à risque, nous le savons, et nous devons nous rappeler chaque jour que ces mesures très strictes de fermeture des Maisons de Repos aux visites extérieures est dans l'intérêt des pensionnaires et de leur santé.

Merci également à nos services sociaux qui, même s'ils n'assurent plus de permanences, restent accessibles par téléphone afin de vous aider au mieux. N'hésitez pas à contacter nos assistants sociaux, ils sont là pour vous : Fabrice ANKAERT: 067/67.06.68 fabrice.ankaert@cpas-rebecq.be Lucie GEORGES: 067/63.90.13 lucie.georges@cpas-rebecq.be Lucie PISTILLO: 067/63.74.35 lucie.pistillo@cpas-rebecq.be Sarah QUIQUANOIS: 067/63.79.46 sarah.quiquanois@cpas-rebecq.be Axel DELAUNOIS : 067/63.67.04 axel.delaunois@cpas-rebecq.be (remplaçant de Mme Bonaventure) AGENT D'INSERTION: Gwenaëlle SCOYET: 0478/79.21.38 gwenaelle.scoyet@publilink.be TUTEUR ENERGIE : Julien VERHAEGEN : 067/64.53.37.

Merci à nos services comptables, administratifs et techniques qui ne sont pas en reste et apportent eux aussi une aide précieuse en cette période. Bref, l'ensemble du CPAS, son personnel et ses mandataires, reste mobilisé et déterminé, afin de continuer à vous apporter toute l'aide possible.

Je vous souhaite à tous beaucoup de courage.

Marino MARCHETTI

Prévention du coronavirus VISITES INTERDITES à la Résidence d'Arenberg

Suite à l'épidémie de Covid-19 et conformément aux décisions du Gouvernement wallon, il a été décidé d'interdire toutes visites et sorties de résidents jusqu'au 31 mars inclus. Cette date pourrait être prorogée, en fonction de l'évolution de la situation dans notre pays.

Cette mesure est contraignante pour tous mais elle s'avère malheureusement nécessaire à la protection de la santé de nos résidents. L'objectif est bien évidemment de minimiser les risques tout en préservant le milieu de vie compte tenu des privations inhérentes à la mesure.

Toutes les activités et animations à la Maison de Repos ont été maintenues et les proches des résidents ont la possibilité de déposer des colis pour leur parent hébergé à la Résidence.

Le personnel met tout en œuvre pour maintenir une bonne qualité de vie au sein de l'institution malgré les circonstances.

GILBERT LEGASSE, Président honoraire du CPAS de Rebecq



Le 27 février dernier, le Conseil de l'Action Sociale a décidé de mettre à l'honneur Mr Gilbert Legasse, et de lui décerner le titre de Président honoraire du CPAS. Une distinction qui récompense ses nombreuses années au service de la population, et principalement des plus démunis, à travers ses deux mandats successifs en tant que Président du CPAS. Son engagement, la force de ses convictions et son dévouement ont caractérisé son parcours politique et continuent d'inspirer celles et ceux qui ont pris le relais.

LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE



Le Centre public d'action sociale (CPAS) est une institution, dont la mission légale est d'octroyer l'aide sociale aux familles et aux personnes pour garantir à chacun de **vivre conformément à la dignité humaine**.

Le CPAS est un service public ouvert à tous. Il offre ainsi à la population l'accueil de la petite enfance (MCAE et crèche), l'accueil des seniors (Maison de repos, « SOS Dépannage », aides et les soins à domicile, repas chauds à domicile, animations pour sortir de l'isolement), l'information et le conseil, la traduction gestuelle pour les personnes sourdes et malentendantes, des permanences de médiation, des permanences juridiques...

L'organe décisionnel du CPAS s'appelle le Conseil de l'Action Sociale. C'est là que sont traitées toutes les questions relatives à la gestion et à la politique générale. Les Conseillers de l'Action Sociale sont désignés par le Conseil communal et sont répartis par groupes politiques proportionnellement au nombre de sièges dont chaque groupe bénéficie au sein du Conseil communal. A Rebecq, il se compose d'un Président et de huit conseillers qui se réunissent au moins une fois par mois.

En voici la composition :

► Marino MARCHETTI (Union)
PRESIDENT
Vieux Chemin de Mons 25 - 1430 REBECQ | 0476/33.66.28
marino.marchetti.cas@cpas-rebecq.be

► Rossano BARCHI (Union)
rossano.barchi.cas@cpas-rebecq.be

► Marianne CARLIER (Ecolo)
Rue Docteur Colson 48 bte 1 | 067/85.43.31 ou 0475/39.16.12
marianne.carlier.cas@cpas-rebecq.be

► Axel DEMOL (Objectif Citoyen)
Chaussée Maieur Habils, 64 | 0475/25.26.68
demol.axel@outlook.com

► Alain DYSSELEER (Union)
Rue des Agaces, 23 | 067/67.01.84 ou 0472/66.34.76
alain.dysseleer.cas@cpas-rebecq.be

► Micheline HAYETTE (Union)
Avenue des Villas 11 | 067/67.01.88 ou 0471/02.72.55
micheline.hayette.cas@cpas-rebecq.be

► Julie JACMART (Union)
Rue de la Chapelle, 39 | 0471/21.01.08
julie.jacmart.cas@cpas-rebecq.be

► Samuel FINET (ECA)
Rue des Agaces, 29 | 0478/58.20.89
samuel.finet.cas@cpas-rebecq.be

► Héloïse BLONDIAUX (Objectif Citoyen)
Rue Rastadt, 31 | 0472/74.53.35
heloise.blondiaux.cas@cpas-rebecq.be



Au même titre que le Directeur général communal, le Directeur général du CPAS est le fonctionnaire dirigeant de l'institution. A Rebecq, le Directeur général du CPAS est M. Luc Rigaux.

Rail

Rebecq-Rognon (RRR):

APPEL AUX BÉNÉVOLES



Depuis 1977, le Petit Train du Bonheur parcourt et anime la campagne rebecquoise chaque année de mai à fin septembre.

Mais il y a du travail pour les bénévoles toute l'année !

Que vous ayez quelques jours ou quelques heures disponibles, n'hésitez pas à rejoindre le RRR. Le Rail Rebecq-Rognon est à la recherche de chauffeurs, conducteurs, mécaniciens pour les machines, mais aussi de poseurs de traverses, élagueurs, débroussailliers pour l'entretien de la voie, et encore de responsables billetterie, bar, aide pour le secrétariat, trésorerie, guidages, accompagnateurs...

Une formation est assurée par les responsables du RRR, et le RRR prend une assurance pour ses bénévoles. Les dimanches hors saison, un repas chaud est prévu à midi pour les bénévoles présents. Des conditions spéciales sont prévues pour les voyages en train des parents ou enfants des bénévoles.

Convaincu ? Inscrivez-vous auprès de la Présidente (Mme François Micheline) au 0478/23.47.89, ou via mail à l'adresse : rrr.asbl.infos@gmail.com.

État des contrôles routiers

SUR NOTRE COMMUNE

A la demande de l'administration communale, des contrôles de vitesse ont été effectués par la police sur notre territoire à la fin de l'année 2019, certains à titre d'analyse, d'autres sanctionnant également les véhicules en infraction. Chacun de ces contrôles s'est effectué sur une période d'une semaine.

Voici leurs résultats sommaires selon les informations qui nous ont été transmises :

► **Route de Quenast** (vitesse maximale autorisée est de 70 km)

343 véhicules ont été contrôlés. 4 procès-verbaux ont été dressés pour excès de vitesse (soit 1,16%). La vitesse maximale relevée était de 75 km/h.

► **Chaussée Mayeur Habils** (vitesse maximale autorisée est de 70 km)

26.023 véhicules ont été contrôlés. 9 procès-verbaux ont été dressés pour excès de vitesse (soit 0.03%). La vitesse maximale relevée était de 87 km/h.

► **Rue Duc D'Arenberg** (vitesse maximale autorisée est de 50 km)

4.955 véhicules ont été contrôlés. Un seul véhicule dépassait la vitesse max autorisée (soit 0.02%). La vitesse moyenne relevée entre les ralentisseurs est de 18 km/h. A ces véhicules s'ajoutent environ 30 camions et autres véhicules longs circulant quotidiennement dans la rue.

► **Petit Bruxelles** (vitesse maximale autorisée est de 50 km)

5.020 véhicules ont été contrôlés. 439 véhicules roulaient au-dessus de la vitesse autorisée (soit 8,7%). La vitesse moyenne relevée est de 36 km/h. A ces véhicules s'ajoutent environ 25 camions et autres véhicules longs circulant quotidiennement dans la rue.

► **Chemin du Stoquois**

6.429 véhicules ont été contrôlés. 158 véhicules roulaient au-dessus de la vitesse autorisée (soit 0,02%). La vitesse moyenne relevée est de 33 km/h. A ces véhicules s'ajoutent environ 30 camions et autres véhicules longs circulant quotidiennement dans la rue.

► **Rue de l'Ecole** (contrôle de début 2019)

6.329 véhicules ont été contrôlés. 439 véhicules roulaient au-dessus de la vitesse autorisée (soit 0,85%). La vitesse moyenne relevée est de 34 km/h. A ces véhicules s'ajoutent environ 20 camions et autres véhicules longs circulant quotidiennement dans la rue.

De ces différents contrôles il ressort que les véhicules circulants dans notre commune respectent globalement bien les vitesses maximales autorisées. Deux remarques sont cependant à émettre :

- si la vitesse moyenne relevée dans la Rue Duc D'Arenberg n'est pas excessive, notamment grâce aux ralentisseurs présents), des nuisances sonores peuvent néanmoins exister de par le fait que les véhicules ralentissent puis accélèrent à chaque passage de ralentisseur ;
- une attention plus particulière sera donnée à la circulation Rue Du Petit Bruxelles et aux résultats qui ont été transmis par la Police à ce sujet.

D'autres demandes pour divers endroits du territoire communal ont déjà été introduites et certaines sont en cours de traitement.

Parallèlement à cette collaboration avec la Police, notre Commune a investi dans l'achat d'un appareil permettant de contrôler librement le nombre de passages et la vitesse des véhicules circulant sur certaines voiries de notre entité. Il sera dès lors plus aisé d'avoir une vue détaillée et suivie sur la vitesse réelle pratiquée sur les différents axes et rues de Rebecq, et de prendre dès lors des décisions en terme de mobilité ou de contrôles répressifs de police aux endroits jugés plus critiques ou dangereux.

Don de poules :

COT COT CLAP 2^{ÈME}

Adopte-moi
s'il te pliiiiiiiit !



Suite au succès de la première édition du don de poules en 2019, l'opération sera à nouveau menée cette année. Dans ce cadre, la Commune offrira des poules pour aider les habitants à réduire la quantité de leurs déchets ménagers.

Cette action remplit tout d'abord un objectif environnemental : une poule consomme l'équivalent de 150 kg de déchets organiques par an ! Le but pour les familles adoptantes est de nourrir les poules avec leurs épluchures et restes de repas et ainsi, diminuer de 20 à 30 % la quantité de déchets jetés à la poubelle.

De plus, vous pourrez leur offrir une retraite paisible. En effet, ces poules sont destinées à l'abattoir car elles ne sont plus assez productives. Mais rassurez-vous, leur cycle de ponte est loin d'être terminé ! Elles ont donc encore de belles années devant elles, pour autant qu'on puisse leur trouver un foyer d'accueil aménagé.

Si vous désirez adopter deux poules (par ménage), réservez-les auprès du Service Environnement via l'adresse mail pcdn@rebecq.be en indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, mail et téléphone).

L'action est limitée aux 100 premiers ménages inscrits et qui n'ont pas bénéficié du don de poules en 2019.

Date limite d'inscription : 30 avril 2020. Si des poules n'ont pas trouvé de foyer d'accueil à cette date, un avis sera publié sur le site de la Commune (à partir du 5 mai 2020). Les ménages ayant déjà bénéficié de l'action en 2019 pourront alors prendre contact avec le Service Environnement pour solliciter une nouvelle adoption.

La distribution aura lieu à la fin du mois de mai 2020 et la date exacte sera communiquée aux inscrits ultérieurement.



Séances de remplissage des déclarations d'impôts

Quelques conseils :

Pas encore reçu votre déclaration ? **Inutile d'attendre de recevoir votre déclaration**, les agents des contributions peuvent accéder à la version électronique de celle-ci.

Vous recevez une proposition de déclaration simplifiée (PDS), que faire ?

Vous êtes d'accord avec le contenu ? -> Vous ne devez rien faire !

Vous souhaitez modifier la déclaration ? -> Utilisez le site Tax-on-web ou prenez rendez-vous lors d'une de nos séances de remplissage ou dans les bureaux du SPF Finances

Pour recevoir l'aide des agents des contributions à l'**administration communale**, il faut impérativement prendre un rendez-vous. Si vous avez besoin d'aide pour plus d'une déclaration, signalez-le et vous serez inscrit pour autant de rendez-vous que vous avez de déclarations. **Afin de pouvoir aider un maximum de personnes, le nombre de déclarations présentées par une même personne aux agents des finances sera limité à 3.**

Le jour de votre rendez-vous, venez **OBLIGATOIREMENT** avec votre **carte d'identité**

Si vous venez pour une autre personne, munissez-vous d'une **copie de sa carte d'identité et d'une procuration**

Vous pouvez également vous rendre **dans les bureaux du SPF Finances ou dans certains lieux publics** où des séances d'aide seront organisées (pour les dates, lieux et modalités de ces séances, consultez le site du SPF)

Comme les années précédentes, des **séances d'aide au remplissage des déclarations d'impôts** auront lieu à l'**administration communale** (1, rue Docteur Colson - 1430 Rebecq).

Cette aide vous sera apportée par des agents des contributions, qui vous recevront sur rendez-vous (au 067/287.811 ou à l'Accueil de la commune).

Les **dates** prévues en 2020 sont les : **mercredi 13 mai et vendredi 29 mai de 9 à 12h et de 13 à 16h.**



**Dates sous réserves d'évolution
des mesures nationales Covid-19**

Visite de l'école COMMUNALE DE REBECQ au Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles.



Le mardi 14 janvier 2020, dans le cadre du projet « Parlement des enfants » mis en œuvre par le Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, les élèves de sixième primaire de l'implantation du Montgras se sont rendus à Bruxelles afin de visiter notre Parlement.

Une journée très enrichissante pour eux !



CAMIONNETTE SOLIDAIRE



passé dans votre quartier

La camionnette solidaire est un projet soutenu par la Fondation Roi Baudouin et qui a pour objectif de favoriser la rencontre de personnes isolées dans leur quartier en soutenant le développement d'une solidarité de proximité.

Dans un premier temps, une camionnette de la Croix-Rouge se rendra toutes les 6 semaines au sein du quartier du Clos des Augustines entre avril et septembre en proposant de partager un moment de convivialité autour d'un café, d'une soupe mais également en proposant des activités telles que des jeux en bois, un blind test, la réalisation de lessive naturelle, etc.

Ce projet se généralisera au sein d'autres quartiers de l'entité avec toujours cet esprit de convivialité et de solidarité, tels que la Cité des Croix du feu, la rue de Saintes, la cité Maurice Lange et le quartier des Aubépines.

Deux fois deux fleurs POUR REBECQ EN 2019... c'est pas le bouquet mais presque !



C'est en janvier dernier que la Province du Brabant wallon a décerné les prix Villes et villages fleuris aux communes participantes. Et malgré les normes européennes en matière d'utilisation de certains produits chimiques et désherbants, nécessitant donc plus d'entretien et de contraintes qu'auparavant pour un rendu toujours de qualité, notre Commune conserve fièrement sa deuxième fleur, acquise en 2018.

Il faut aussi souligner que Rebecq et ses efforts en tant que commune fleurie sont aussi appréciés et récompensés par la Wallonie ; c'est ainsi que pour 2019, là aussi, Rebecq peut se targuer de l'obtention de 2 fleurs. (<https://www.wallonieenfleurs.be/villes-et-villages-fleuris/une-fleur/rebecq/>)

Ce type d'opération encourage les communes dans leur démarche environnementale, leur volonté de préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal et historique, de développer le fleurissement et la végétalisation des espaces publics et ce pour un cadre de vie de plus en plus agréable.

Et pour 2020 quel est le programme de notre service espace vert ? Maintenir l'entretien de ce qui existe déjà, améliorer certains ouvrages existants, mais aussi relever le défi de longue haleine qu'est la végétalisation des cimetières !

Un concours DES CLASSES maternelles !



Les enfants de nos écoles réalisent les apprentissages en s'amusant !

Quel chouette moment !



Importants travaux rue docteur colson

Nous vous annonçons un grand chantier à la rue Docteur Colson qui allait impacter la circulation durant plusieurs mois.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement notre site Internet (www.rebecq.be) à ce sujet.

Les travaux impétrants se dérouleront en cinq grandes phases :

REPRISE APRÈS LE CONFINEMENT

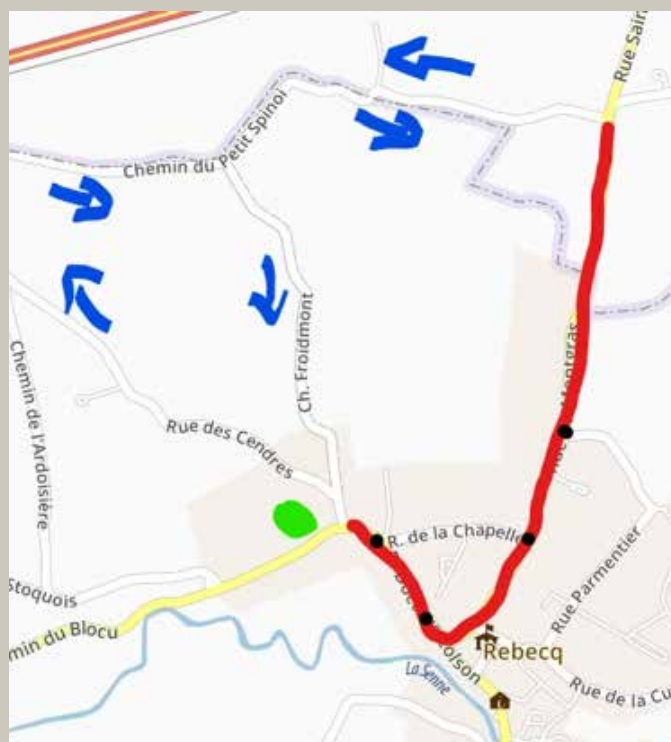
► Phase 1

Remplacement de toutes les canalisations (SWDE, Ores, VOO et Proximus) dans la portion de la rue Docteur Colson comprise entre le carrefour de la rue du Montgras jusqu'au carrefour avec la rue de la Chapelle (carrefours non compris).

Cette portion de voirie sera complètement fermée à la circulation pendant les travaux.

Le stationnement y sera également interdit.

Lors de cette phase, le charroi lourd ainsi que les bus seront déviés comme repris dans le plan annexé :



En rouge, la portion de ligne TEC et les arrêts supprimés provisoirement.

Le point vert représente l'arrêt TEC provisoire mis en place.

Les flèches bleues représentent la déviation ainsi que les sens de circulation.

Lors de cette phase, la rue de la Chapelle sera rouverte à la circulation dans les deux sens pour les véhicules légers (voitures, camionnettes). Attention donc à la priorité de droite pour ceux qui descendront la rue du Montgras pendant la durée de la rue à double sens.

Lors de cette phase, les différentes collectes d'immondices (ménagères, PMC, etc.) se feront aux extrémités du chantier comme suit :



► Phase 2

Les impétrants remplaceront leurs canalisations à la rue du Montgras dans la venelle comprenant les habitations du n°4 au n°10.

Interdiction de stationner et de circuler dans cette venelle (seuls les riverains directs seront impactés).

► Phase 3

Les impétrants remplaceront leurs canalisations rue Docteur Colson, depuis le carrefour avec la rue de la Chapelle jusqu'au n°117 de la rue Docteur Colson (carrefours rue de la Chapelle et rue des Cendres compris).

Ces travaux se feront en demi-voirie (avec interdiction de stationner).

Durant la même période, les raccordements seront effectués dans la phase 1 en demi-voirie avec utilisation de feux tricolores.

► Phase 4

Les impétrants remplaceront leurs canalisations au Chemin du Stoquois depuis le n°117 de la rue Docteur Colson jusqu'au carrefour avec le Chemin du Blocu (carrefour compris).

Ces travaux se feront en demi-voirie (avec interdiction de stationner).

Durant la même période, les raccordements seront effectués dans la phase 3 en demi-voirie.

► Phase 5

Les impétrants remplaceront leurs canalisations au Chemin du Blocu depuis le carrefour avec le Chemin du Stoquois jusqu'à l'habitation portant le n°27.

Ces travaux se feront en demi-voirie (avec interdiction de stationner).

Durant la même période, les raccordements seront effectués dans la phase 4 en demi-voirie.

A savoir : après la fin des travaux, aucune ouverture de voirie ne sera autorisée endéans les cinq ans. Nous vous invitons dès lors à profiter des travaux pour effectuer un raccordement aux impétrants si vous le souhaitez. Prenez contact en direct avec eux.

Coordinateur du chantier :

Laurent Vandamme : 0473/88 04 35.

Jardin en fleurs, terre d'accueil des pollinisateurs



Photo d'une Osmie
(espèce d'abeille solitaire)

L'abeille domestique et toutes ses cousines

Outre l'abeille domestique, bien connue pour son miel et qui vit en colonie, il existe des centaines d'autres abeilles sauvages et bien souvent solitaires (369 espèces répertoriées en Wallonie). Celles-ci, souvent fort discrètes, constituent pourtant un maillon essentiel dans la nature en tant qu'agents pollinisateurs. En effet, toutes ces espèces, menacées de disparition à cause de la raréfaction de leurs ressources en nourriture, contribuent à la pollinisation d'environ 80% des plantes sauvages.

Un restaurant 3 étoiles pour insectes

Que vous ayez un grand espace ou un petit coin de jardin à consacrer aux insectes pollinisateurs, vous pouvez mener différentes actions pour leur offrir le couvert :

- **La plantation de massifs monofloraux** (massifs comportant une seule espèce de fleurs)

Certaines femelles d'insectes pollinisateurs doivent butiner jusqu'à mille fleurs d'une même espèce pour constituer les réserves alimentaires d'une seule larve. Pour ces insectes, la plantation de massifs de fleurs locales est un très bon moyen pour subvenir à leurs besoins alimentaires.

Quelques espèces de fleurs à privilégier : Lamier blanc, Pissenlit, Jacinthe à grappes, Primevère officinale, Violettes sauvages, Jonquille, Mélilot blanc, Perce-neige, Bruyère commune...

- **La plantation d'arbres, d'arbustes et de haies**

Arbres, arbustes et haies constituent un refuge écologique et une source de nourriture tout au long de l'année pour de nombreuses espèces animales, y compris les abeilles.

Espèces à privilégier : Saule, Prunellier, Aubépine monogyne, Pommier, Noisetier, Bourdaine, Cornouiller...



- **La plantation d'un pré fleuri**

La plantation d'une prairie avec différentes espèces de fleurs mélangées est également une bonne solution pour fournir des ressources alimentaires aux insectes. Il faut veiller à choisir

des fleurs locales et favorables aux pollinisateurs. En effet, de nombreux mélanges présents dans le commerce sont composés en majorité d'espèces exotiques et de fleurs horticoles. Ces fleurs sont visuellement très attractives pour les insectes. Mais la production de pollen ou de nectar y est parfois relativement

faible voire nulle ou inaccessible. Les pollinisateurs dépensent donc beaucoup d'énergie à visiter ces fleurs sans pour autant en tirer beaucoup de nourriture.

Quelques espèces à privilégier : Pâquerettes, Trèfles, Bleuet des champs, Renoncules, Achillée millefeuille, Moutardes sauvages, Coquelicot...

4 règles d'or

Ces règles sont essentielles si vous souhaitez favoriser la diversité des insectes pollinisateurs :

- **La réduction des pesticides**

Au jardin, pas de pesticides qui nuisent à la bonne santé des abeilles en les rendant plus sensibles aux maladies ou en les exterminant de manière radicale. Privilégiez le désherbage mécanique ou thermique.

- **Favoriser la diversité des floraisons**

De nombreuses espèces de fleurs, d'arbres et d'arbustes différentes permettent d'attirer une plus grande diversité d'insectes pollinisateurs.

- **Une floraison très longue**

Les floraisons doivent être abondantes et se succéder au fil des saisons pour assurer un maximum de nourriture aux pollinisateurs.

- **Prévoir des floraisons précoces et tardives**

A la sortie de l'hiver, il est important d'avoir très vite les premières floraisons pour nourrir les insectes les moins frileux. En fin d'été et à l'automne, les dernières floraisons apportent aux abeilles des réserves essentielles, riches en sucres et en protéines, pour passer la période hivernale.

Le gîte en plus du couvert



En plus de leur apporter de la nourriture, vous pouvez fournir des abris aux insectes pollinisateurs. Fleurs séchées, tas de bois, hôtels à insectes et pour les plus motivés, spirale aromatique à insectes (voir photo ci-contre). Il faut également savoir que 80 % des abeilles sauvages sont terricoles (elles font leurs

nids dans le sol). Des espaces sableux, à sol dénudé ou des petits talus seront très prisés par ces insectes.

Plus d'informations

Fleurs sauvages et prairies fleuries pour nos pollinisateurs -
Guide technique et choix des mélanges :

http://environnement.wallonie.be/publi/education/prairies_fleuries_fr.pdf

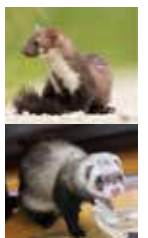
Erratum

Deux furets se sont malencontreusement glissés dans l'article « Les fouines, que faire en cas de cohabitation difficile ? » du Rebecq à la une du mois de janvier. Bravo aux plus attentifs d'entre vous qui ont réussi à les trouver !

Le furet domestique est souvent confondu avec d'autres mustélidés tels que la fouine, l'hermine ou la belette, tous des

animaux sauvages qui ne peuvent en aucun cas être domestiqués.

En haut, une photo de fouine, reconnaissable à son pelage brun-gris avec une "bavette" blanche sous la gorge qui se prolonge souvent "en fourche" sur le haut des pattes avant. En bas, une photo de furet domestique.



J'aime ma... Maison des Jeunes !



La Maison de Jeunes de Rebecq (MJ) offre aux jeunes de 12 à 26 ans (seuls ou avec leurs amis) un espace :

- ▶ d'accueil et de rencontre, pour jouer à des jeux de société, partager des projets, discuter et échanger, écouter de la musique.
- ▶ d'expressions et de développement culturel et citoyen pour participer activement à l'organisation du Concerto à 5euros, à des activités culturelles ou folkloriques (comme le Carnaval de Printemps), aux séances de ciné-débat et poser des questions sur l'actualité.
- ▶ de loisirs créatifs et diversifiés pour participer à des ateliers culinaires, créatifs ou sportifs (comme le mini-foot tous les mercredis de 14h30 à 17h).
- ▶ de création et de participation à la réalisation de projets personnels.
- ▶ en avril 2020, dans le cadre de l'école des devoirs (les jeudis de 17h à 19h), la MJ proposera des ateliers de coaching et méthodologie pour préparer les jeunes de la première primaire à la sixième secondaire à la réussite de leurs examens dans une ambiance décontractée.

Un petit mot de plus sur le Concerto à 5 €. C'est grâce à lui, aux principes qui l'animent, et à la participation conjointe de son organisation avec les services communaux et le Centre culturel de Rebecq, que Rebecq a été élue dans le top 3 des communes festives 2019 de Wallonie et Bruxelles dans le cadre du concours « J'aime ma commune » organisé par la Dernière Heure l'été dernier...

Plus d'infos sur la MJ et ses activités ? Contactez les animateurs au 067/63.87.75 ou rendez-vous sur les pages Facebook et Instagram.



Concours "Rebecq en fleurs"

L'Administration communale vous propose de contribuer à l'embellissement de notre joli village en participant au concours « Rebecq en fleurs ».



Chacun peut y trouver la ou les catégorie(s) lui correspondant le mieux. Vous pouvez vous inscrire simultanément dans une catégorie « Façade » et dans une catégorie « Jardin ».

Un jury, composé de passionnés et de professionnels du jardinage, passe dans le courant du mois de juillet. La remise des prix aura lieu en septembre lors d'une réception à laquelle chaque participant sera invité pour recevoir un cadeau et peut-être un des nombreux prix !

Catégories

Façade maison de rangée :

Il suffit de peu de choses pour faire d'une simple façade une entrée accueillante et sympathique : une jardinière, un pot de fleurs ou une suspension.

Façade avec jardinet à l'avant : Une jardinière à la fenêtre, une suspension, des pots sur la devanture, quelques fleurs dans le jardinet, juste de quoi égayé le quartier.

Maison 3 ou 4 façades avec jardinet à l'avant : La décoration de la façade ainsi que du jardinet visible depuis la voie publique seront pris en considération lors du passage du jury.

Jardin fleuri : Votre jardin est situé à l'arrière de votre habitation ? Pas de problème ! Choisissez cette catégorie pour montrer au jury le fleurissement de votre jardin ou l'agencement de votre potager.

Jardin au naturel : La nature à l'état pur : pas d'utilisation de pesticides, utilisation d'espèces indigènes et mellifères, culture biologique, compostage, respect de la faune et de la flore.

Vous trouverez au verso le bulletin d'inscription à compléter et à nous renvoyer avant le 30 juin.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours "Rebecq en fleurs"

À renvoyer avant le 30 juin 2020
à l'Administration communale
Rue Docteur Colson 1 – 1430 REBECQ

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Téléphone :

Participera (ont) au Concours
« Rebecq en fleurs » 2020
dans la catégorie suivante :

- Façade maison de rangée
- Façade avec jardinet à l'avant
- Maison 3 ou 4 façades
avec jardinet à l'avant
- Jardin fleuri
- Jardin au naturel

Merci de cocher la/les catégorie(s) sélectionnée(s)



Dates sous réserves
d'évolution des
mesures nationales Covid-19

Rebecq et ses villages environnants possèdent un patrimoine naturel, historique, industriel et culturel abondant que nous vous invitons à découvrir par le biais de visites commentées par des guides professionnels.

De plus, cette année, outre les visites guidées pour les groupes, abordant différents thèmes « à la carte » (et carte en main), nous organisons plusieurs parcours thématiques guidés à des dates et des heures fixes.

En effet, souvent, nous allons visiter des trésors sur nos lieux de vacances, sans penser à visiter les magnifiques richesses de notre propre Commune.

Embarquez avec nous à la découverte de notre patrimoine !

VISITE DE LA MAISON DE LA BIÈRE

> 25 août

> 27 septembre

Installée dans le Petit Moulin de Rebecq et complètement réaménagée et modernisée, elle fait découvrir l'histoire de la fabrication de la bière, l'évolution de la brasserie des origines à nos jours, les types de bières, le processus de fabrication, les produits, etc.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

> 9 août – 9 h : Départ en Petit Train
+ balade nature à Rognon

Sur un tronçon réaménagé de la ligne 115, des passionnés de vieilles machines font rouler un petit train qui vous transporte dans la campagne rebecquoise et sa bucolique vallée des Oiseaux. Au départ de l'ancienne gare de Rognon, notre guide retracera l'histoire de la voie ferrée, des étangs du Caufou et commentera les ruisseaux Bois et Diesbecq.

Votre commune se donne à voir !

Renseignements & réservation obligatoire auprès de la Maison communale : 067/28.78.11

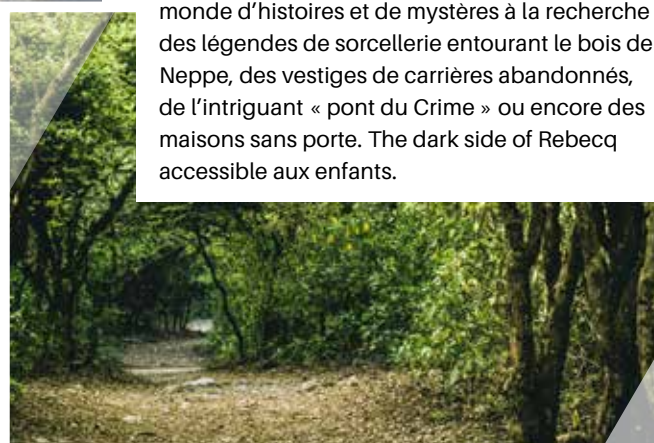


VISITE DE LA CARRIÈRE DE QUENAST

> 26 juillet – 14 h : Visite courte

> 12 août – 14 h : Visite longue

Exploitant le porphyre depuis le xvie siècle, elle connut son essor avec la taille industrielle des pavés et trouve bien d'autres utilisations en rapport avec son incroyable résistance et sa grande dureté. Découvrez non seulement ses richesses géologiques, mais également la flore et la faune typiques de la périphérie de son site.



BALADE DES SORCIÈRES "PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS"

(+/- 2H30)

> 5 juillet – 9 h 30

Au départ de la Cité Germinal, entrez dans le monde d'histoires et de mystères à la recherche des légendes de sorcellerie entourant le bois de Neppe, des vestiges de carrières abandonnés, de l'intrigant « pont du Crime » ou encore des maisons sans porte. The dark side of Rebecq accessible aux enfants.



VISITE DU CENTRE DE QUENAST

> 12 juillet – 14 h

Connaissez-vous le pur style quenastois ? Continuité des visites du musée du Porphyre et des carrières, cette balade vous fait redécouvrir le patrimoine et la vie des habitants d'hier et d'aujourd'hui de Quenast (origines, histoire, hydrographie de la Senne, historique des maisons).



LA FAMILLE SOLVAY ET HISTOIRE DE NOTRE VILLAGE

> 11 octobre



GRAND MOULIN ET MUSÉE DU PORPHYRE + PATRIMOINE ET NATURE (+/- 3H)

> 12 et 13 septembre

Le Moulin des ducs d'Arenberg abrite le Musée du Porphyre qui retrace la vie laborieuse des ouvriers carriers et l'histoire de l'exploitation des Carrières dont les pavés firent la renommée mondiale de Quenast de la Senne, historique des maisons).



Dernière minute

Eva Brognon,

LE KARATÉ CLUB DE REBECQ
au sommet !



A seulement 17 ans Eva Brognon est la nouvelle pépite du Karaté belge. Cette karateka affiliée à Rebecq a décroché l'or à la 4e manche de la Youth League 2019 en catégorie +59kg, et a intégré le top 10 mondial de sa catégorie. Une belle satisfaction pour le club rebecquois, emmené par Olivier Mahauden, après les performances de Quentin Mahauden, médaillé d'or aux Jo de la Jeunesse, et de Younmi Novo, est depuis peu première au ranking mondial. Assurément, il faudra suivre ces jeunes prodiges dans les années à venir !

Et, une bonne nouvelle ne venant jamais seule, le KC Rebecq vient de décrocher 6 titres de Champion de Belgique : en kumité, Quentin Mahauden (1er en Junior et en Senior), Aurélie Antoine (1ère en U12 + 36 kg), Eva Brognon (1ère en junior + 59 kg), et en kata Younmi Novo (1ère en Junior et en Senior), sans compter les belles prestations de Mathis Alves (kumité, 2ème en U12 + 35 kg), Yahya El Aidi (kumité, 5ème en U12 + 35 kg) et Vasco Paoloni (kumité, 5ème en cadet + 63 kg).

Crosse Canadienne

Ce mardi 18 février 2020, se déroulaient les éliminatoires des championnats scolaires de crosse canadienne au Hall Omnisports. Les élèves de l'école communale de Bierghes et de l'école Saint-Géry ont remporté leurs éliminatoires. Quels beaux matchs ! Et surtout bravo à tous les participants !



Ampli'Tude Gymnastique SÈME DES GRAINES de championnes

Les gymnastes du club rebecquois Ampli'Tude Gym ont brillé lors des championnats provinciaux qui se sont déroulés en février. En Division 4, Melyna Castronovo, remporte le concours général, devant Deva Grilli et Louise Huart. En Division 3, Célia Vecchiato termine à la deuxième place du concours général. Et les autres gymnastes du club, même si elles n'ont pas pu monter sur le podium, ont-elles aussi porté haut les couleurs de leur club et enchaîné les jolies prestations. Bravo à toutes !

Le Judo

CLUB REBECQ RÉCOLTE 1.350 €
pour le Télévie !



Un entraînement de masse donné par Charline Van Snick, une foule d'animations : une belle expérience pour les jeunes judokas, et pour la bonne cause !



Cross scolaire :

BRAVO AUX 6 ÉLÈVES REBECQUOIS
au top !



Les élèves de la troisième à la sixième année primaire de nos écoles avaient participé en octobre dernier aux sélections des cross scolaires de l'ADEPS, et toute une série d'entre eux s'étaient qualifiés pour les demi-finales. Celles-ci se sont tenues en février au Domaine du Bois des Rêves, et rassemblaient les 1.200 meilleurs coureurs de toute la Province. Après de belles courses, six de nos élèves ont réussi à se qualifier pour la grande finale régionale.

Il s'agit de : Emma Francesangeli, Maellyse Dehon, Ruben Tielekens, Jean-Côme Rondaert, Mathias Wauters, et Stéphane Balo. Malheureusement, en raison de la pandémie, la grande finale a été annulée.

110 m de haies, un sprint vers plus de biodiversité

Planter des haies, quelle utilité ?

Les fonctionnalités des haies sont multiples. Elles servent d'abris, de couloirs de passage et constituent une source d'alimentation pour de nombreux oiseaux, insectes et petits mammifères. Les haies délimitent les propriétés, structurent et embellissent le paysage. Elles permettent une meilleure infiltration et filtration des eaux de pluies. Par conséquent, elles protègent de l'érosion, des coulées de boues et luttent contre la pollution des cours d'eau. Elles servent également de protection contre le vent. De nombreuses haies ont été arrachées dans nos campagnes et en raison de tout ce qu'elles nous apportent, il est important de recréer et de maintenir ces composants essentiels du maillage écologique.

N'oublions pas les vergers et les arbres têtards

Les vergers, outre les bons produits qu'ils nous fournissent, constituent des refuges très intéressants pour la biodiversité, particulièrement lorsqu'ils sont composés d'arbres fruitiers hautes-tiges.

Repères visuels, sources de bois local, les alignements d'arbres taillés en « têtards » constituent également des refuges naturels pour les insectes, les oiseaux et les petits mammifères, grâce aux cavités qui se creusent dans leur tronc. Les arbres têtards sont souvent des saules (saule blanc, saule fragile ou saule hybride) mais il est également possible de tailler en « têtards » d'autres espèces telles que le charme, le hêtre, le frêne et même certains chênes.

Subventions à la plantation

Des subventions sont accordées par la Région wallonne (via l'asbl Natagriwal) à tout gestionnaire, propriétaire, établissement scolaire (public ou privé) ayant un terrain situé en Région wallonne en zone agricole, d'habitat ou d'habitat à caractère rural au plan de secteur et désirant planter une haie, un verger ou des arbres taillés en têtards. Pour obtenir ces subventions, il faut en faire la demande, 3 mois avant la réalisation des travaux de plantation, à l'une des Directions extérieures du Département de la Nature et des Forêts (DNF) via un formulaire disponible sur le portail de la biodiversité: <http://biodiversite.wallonie.be> (rubrique "Agir", onglet "Subvention"). L'intégralité des primes et les conditions d'octroi sont disponibles dans la brochure éditée par Natagriwal visible à l'adresse suivante : <https://www.natagriwal.be/fr/plantation/quelques-mots>.

► Verger

- 12€/arbre d'une variété reconnue et certifiée

► Alignement d'arbres et arbres têtards

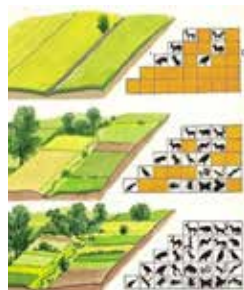
- 4€/arbre acheté en pépinière

- 2€/bouture de saule

► Haie vive

- 3€/m (mono rang) | - 4€/m (double rang)

- 5€/m (triple rang et plus)



Pour les agriculteurs

Protection contre l'érosion et le ruissellement, augmentation des rendements grâce à l'effet « brise-vent », création d'un habitat favorable aux pollinisateurs et aux auxiliaires de cultures, création de zones ombragées ou à l'abri des intempéries pour le bétail... les bénéfices des haies

sont multiples pour l'agriculture. De plus, des primes annuelles sont octroyées aux agriculteurs pour la plantation et l'entretien de haies, d'arbres isolés ou en alignements, de bosquets et d'arbres fruitiers. Ces subventions qui peuvent également être obtenues auprès de Natagriwal, rentrent dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), un ensemble de pratiques favorables à la protection de l'environnement (préservation de la biodiversité, de l'eau, du sol, du climat), à la conservation du patrimoine (animal ou végétal) et au maintien des paysages en zone agricole.

Ces primes s'élèvent à :

- 25 €/an pour 200 mètres de haie
- 25 €/an pour 20 éléments (arbres ou arbustes)

Une image vaut parfois mieux qu'un long discours

La taille des haies, oui, en période de nidification, NON

La taille des haies et l'élagage des arbres sont fortement déconseillés du 1er avril au 15 août pour éviter de perturber la nidification des oiseaux. Pour bénéficier des subsides à la plantation, ces opérations sont d'ailleurs interdites du 1er avril au 31 juillet.

Les citoyens montrent l'exemple

Un petit groupe de citoyens avec l'aide du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) réalise depuis quelques années un travail remarquable pour réhabiliter le sentier du Ry d'lesbecq (sentier qui démarre du Chemin de la Malpensée). En 2019, une haie de 300 arbres (saules marsaults, saules blancs, saules des vanniers, aubépines monogynes, sureaux noirs, prunelliers, groseilliers) a été plantée sur ce sentier par une dizaine de citoyens motivés.

Distances de plantation : réglementation

Si vous souhaitez planter des arbres ou une haie, n'oubliez pas de respecter les distances de plantations :

- Les arbres à hautes tiges (pouvant atteindre une hauteur de plus de 3 mètres si on les laisse pousser) doivent être plantés à 2 mètres minimum de la limite séparative.
- Les arbres à basses tiges (qui, par nature, ne peuvent atteindre la hauteur de 3 mètres) doivent être plantés à 0,5 mètres minimum de la limite séparative.
- Les haies vives (haie constituée d'arbustes, de ronces, d'épines et/ou de branchages vivants entrelacés) doivent être plantées à 0,5 mètres minimum de la limite séparative. Le propriétaire est tenu de garder une forme et des dimensions propres aux haies. Une haie mitoyenne peut-être plantée à frais communs, sans aucune distance à respecter, sur la limite des deux terrains.

Le petit plus

Pour accueillir davantage la biodiversité, privilégiez des essences indigènes (se développant naturellement dans nos régions) qui favorisent les insectes pollinisateurs ou des arbres et arbustes avec des fruits pour les oiseaux.

Informations complémentaires

Service Environnement : environnement@rebecq.be

- 067/28.78.42

Natagriwal : www.natagriwal.be - info@natagriwal.be

- 010/47.37.71

État Civil

État Civil

Ils sont arrivés



EN NOVEMBRE (SUITE),

Mylow VANDERPLASSCHE DESTER-BECQ, né le 28 novembre, chez Camille Desterbecq et Jordan Vanderplasschen

EN DÉCEMBRE,

Georges CADORET, né le 3 décembre, chez Beatrice Zannier et Gwenaël Cadoret

Lucas VAN LAETHEM GEERTS, né le 5 décembre, chez Sandra Geerts et Maarten Van Laethem

Amélia et Raphaël NGENZI

ALLOUCHERY, nés le 7 décembre, chez Mélanie Allouchery et Bernard Ngenzi



Iris OSTER GUEANT, née le 18 décembre, chez Amandine Guéant et Athénaïs Oster



Sacha DE CANCK JANSSENS, né le 18 décembre, chez Lise Janssens et Jeremy De Canck

Lucia DEPRez HAAG, née le 20 décembre, chez Marie Haag et Thomas Deprez



Giulia LEBAILLIF, née le 23 décembre, chez Ludivine Delamarre et Nicolas Lebaillif

Laïssia CASULA, née le 27 décembre, chez Elisabete Gréer et Salvatore Casula

Louise KYMPERS, née le 30 décembre, chez Nancy Johnen et Emile Kymper

Camille MAGRITTE, née le 31 décembre, chez Pauline De Ro et Raphaël Magritte

EN JANVIER,

Evan SACRE, né le 4 janvier, chez Tiffany Garot et Christopher Sacré

Noémie GAUTHIER BUSIN, née le 8 janvier, chez Eloïse Busin et Maxime Gauthier

Vito VAN ONGEVAL, né le 9 janvier, chez Adelina Ippolito et David Van Ongeval

Léo HAYART, né le 9 janvier, chez Alexandra Segers et Quentin Hayart

Janne BERGHMANS, née le 11 janvier, chez Daisy Van Boxtael et Gert-Jan Berghmans

Margaux DELADRIERE, née le 13 janvier, chez Camille Lingrand et Christian Deladrière

Maeley ZINK, née le 30 janvier, chez Christelle Potvin et Edouard Zink

Alma DEL FABRO, née le 31 janvier, chez Catherine Jimenez-Fernandez et Marc Del Fabro

EN FÉVRIER,



Lola TCHETCHEROFF VENTURELLI, née le 7 février, chez Benjamin Tchetcheroff et Laura Venturelli

Ils se sont mariés

EN JANVIER,



Le 4, Maria Almhawich et Obada Makhayber

Le 25, Pascale Vanhumbeeck et Patrick Peeters

Ils nous ont quittés

EN DÉCEMBRE



Marie Denayer, Eugène Hublau, Anne-Marie Lecointe, Mariette Everaert, Jean Jadoul, Franco Ferraro, Albert Mahy, Christianne Schleich, Sylvain Delporte, Cecilia Pittini

EN JANVIER,

Emiel Ronsyn, Daniel De Wolf, Andrée Houchon, Michel Leveau, Josiane Gaudy

Nous indiquons les décès lorsqu'ils sont transcrits. Selon la commune du décès, la procédure peut prendre quelques semaines avant que la transcription soit effective. C'est pourquoi la liste n'est pas exhaustive

Fêtons nos bébés

Un peu avant l'arrivée du printemps, nous fêtons traditionnellement les nouveaux-nés et nous convions pour l'occasion tous les bébés nés l'année précédente à une après-midi festive au cours de laquelle les familles ont l'opportunité de rencontrer les futurs copains de jeux de leur enfant, se renseigner sur les services qui existent à Rebecq, et de recevoir un joli cadeau de naissance. En 2019, nous avons accueilli 101 bébés, dont 55 filles et 46 garçons, dont une fois des jumeaux (un garçon et une fille). C'est avec beaucoup de plaisir que nous leur offrons également une petite place dans ce journal communal. Nous leur souhaitons, ainsi qu'à leur famille, beaucoup de bonheur.

